



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	30/07/2012 à 19h00
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2012-0
Etat du document	

Présents	Nicolas Rébérot Silvie Szczuka Patricia Lucot Eric Debosque Benjamin Dubois	Dominique van Zuilen Antoine Ferté Francis Hutin André Destrez Bruno Lencel Stéphanie Rébaudo
Absents excusés	Sylvie Prédot, Marc Guérin, Bertrand Pointier	
Absent	Eric Wintrebert	
Procurations	Sylvie Prédot donne procuration à Nicolas Rébérot Bertrand Pointier donne procuration à Patricia Lucot	
Secrétaire de séance	Dominique van ZUILEN	
Début de la séance	19 h 00	
Fin de la séance	21 h 15	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	11
Conseillers votants :	13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2012

Date d'affichage : 25 juillet 2012

MENTION D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date Lundi 11 juin 2012, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie, le Lundi 18 juin 2012 dans les conditions prévues à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCAION

Le 24 juillet 2012, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le Lundi 30 juillet 2012 à 19 h 00, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le Lundi 30 juillet 2012, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

Ordre du jour

Diverses informations - Communications du Maire

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 11 juin 2012.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Dominique van ZUILEN, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le maire fait état des affaires en cours.

Le Maire annonce qu'après le dépôt d'un mémoire de désistement de la part de E. Huftier au tribunal administratif pour son refus de payer un titre de recette, c'est à présent A.M. Jean qui se désiste de sa requête au tribunal administratif pour son exclusion du CCAS pour conflit d'intérêts. Cela permet de reconnaître le bon droit de la commune dans les décisions qu'elle a prises à l'encontre de ces 2 personnes qui ont, en se désistant, reconnu leurs torts. Il est toutefois très regrettable que la commune ait eu à perdre son temps et l'argent du contribuable dans ces deux affaires.

ORDRE DU JOUR

1 – Affaires Générales

11 – Tableau des effectifs

12 – Journée de solidarité

13 – Enquêtes publiques

131 – Babynov

132 – Carrières Desmarest

14 – Chartes

141 – Village étoilé

142 – entretien sans produits phytosanitaires

2 – Finances

21 – Décision modificative n°1

22 – Subvention

3 – CCPVA : modification des statuts

4 – Questions diverses

41 – Délégations du maire

42 – Tour de table (rapport des interventions extérieures)

1 – AFFAIRES GENERALES

11 – Tableau des effectifs

Afin de permettre le recrutement d'un agent d'entretien, il convient au préalable d'en créer le poste. Le Maire propose de créer un poste d'agent d'entretien à hauteur de 17h30 hebdomadaires d'une durée de 1 an renouvelable 5 fois. Le conseil adopte cette création de poste à l'unanimité et met ainsi à jour le tableau des effectifs.

12 – Journée de solidarité

Il convient de clarifier la position de la collectivité concernant les modalités d'application de la journée de la solidarité.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées par les collectivités territoriales :

- Le travail d'un jour férié précédemment chômé (autre que le 1^{er} mai),
- Toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées.

Il est possible :

- de fractionner les 7 heures travaillées en demi-journées ou en heures,
- d'adopter des solutions différenciées pour des agents placés dans des situations différentes.

Toutefois, il est interdit de réduire le nombre de jours de congés annuels.

Après saisie du centre de gestion et en l'absence de remarque du CTP, il est proposé de permettre à chaque agent de choisir la solution qu'il souhaite en sachant qu'il pourra en changer tous les ans.

Avec la possibilité pour la commune dans le cadre d'une négociation annuelle avec les agents de prendre en charge exceptionnellement cette journée.

Adopté à l'unanimité

13 – Enquêtes publiques

Le maire informe le conseil de 2 enquêtes publiques.

131 - **Babynov**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'entreprise Babynov dispose pour l'assainissement des eaux usées d'une station d'épuration.

Babynov est une entreprise de développement de gammes de recettes personnalisées dédiées à la petite enfance appartenant au groupe MATERNA.

Les matières premières nécessaires sont des ingrédients frais, surgelés ou ambiants. Le site produit environ 8000 tonnes de produits finis par an. Les effluents de la société sont traités dans une STEP biologique à boues activées. Les boues sont régulièrement pompées et stockées dans un bassin adjacent de 675 m3. La volonté de Babynov serait de recycler annuellement, 1 000m3 de boues soit 30 tonnes de matières sèches en agriculture. La société désire procéder à l'épandage des boues issues de la STEP du site de Montigny sur un périmètre de 124,5 hectares répartis sur 3 communes à savoir : Fontenoy, Ressons le Long et Montigny Lengrain.

Il précise que la superficie d'épandage envisagée sur le territoire de Ressons le Long est de 42 ha 42 a.

Le dossier présenté par la société à l'appui de sa demande a été soumis à enquête publique (du 18 juin au 18 juillet 2012).

M. le Maire indique les modalités de déroulement de l'enquête publique. Il déclare que, par ailleurs, les Conseils Municipaux des communes où a été déposé un exemplaire du dossier et du registre d'enquête doivent donner leur avis sur la demande, et invite par conséquent le Conseil Municipal à se prononcer sur la question.

Considérant que les parcelles envisagées sur le territoire de Ressons le Long pour procéder à l'épandage agricole des boues de la station d'épuration de la société Babynov sont situées en dehors du périmètre éloigné du captage, Considérant l'absence de remarque de qui que ce soit durant l'enquête publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne un avis favorable au projet d'épandage agricole des boues de la station d'épuration de l'entreprise Babynov.

132 – Carrières Desmarest

En outre, La Société CARRIERES DESMAREST sollicite l'autorisation d'exploitation, pour une durée de 10 ans, d'un gisement sur une emprise totale de 5 ha 80 a 50 ca, dont 4 ha 79 a 50 ca de superficie exploitable situé sur la commune de Fontenoy.

Le dossier présenté par la société à l'appui de sa demande a été soumis à enquête publique (du 3 mai au 26 juillet 2012). Aucune remarque n'a été faite en mairie de Ressons le Long par qui que ce soit.

Après avoir entendu le rapport de présentation, **le Conseil Municipal** à l'unanimité

- **Emet** un avis favorable à la demande l'autorisation d'exploitation de carrière, pour une durée de 10 ans, présentée par la Sté CARRIERES DESMAREST situé RN31 BP2 à Pontarcher 02290 Ressons le Long.

14 – Chartes

141 – Village étoilé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, considérant la nécessité de diminuer l'impact de l'éclairage public sur l'environnement, autorise M. le Maire à signer la charte de protection du ciel et de l'environnement nocturne avec l'Association ANPCEN.

Celle-ci permettra de postuler pour une étoile supplémentaire au concours du village étoilé

142 – Entretien sans produits phytosanitaires

La charte d'entretien des espaces publics a été présentée à l'assemblée par Patricia Lucot. L'objectif de cette charte est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines.

La commune ne désirant plus avoir recours à des produits chimiques pour l'entretien de ses espaces publics, la démarche pourrait être adaptée par paliers ou quartier par quartier. Un enherbement des trottoirs pourrait se faire de façon progressive. Les plants peuvent être choisis judicieusement, en privilégiant par exemple des arbres fruitiers plutôt que d'autres.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au niveau 3 de cette charte (« ne plus traiter chimiquement »).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Ressons le Long, à l'unanimité des membres présents accepte les termes du niveau 3 de cette charte et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2 - FINANCES

21 – Décision modificative n°1

Eric Debosque fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative sur le BP du budget principal 2012. En effet, en raison d'un dépassement de crédit prévisible de 50 € sur l'opération 59 il est proposé une augmentation de crédit de 50 €, (portant ainsi la valeur de 9 950 € à l'opération) et une diminution de crédit du même montant sur l'opération 2011005.

En outre, les travaux d'aménagement de la traverse sont financés par la CCPVA pour la maîtrise d'ouvrage, mais la maîtrise d'œuvre est réglée directement par la commune, c'est pourquoi il convient d'augmenter le montant de l'opération nécessaire au paiement de la maîtrise d'œuvre de 25 000 €. Le crédit nécessaire proviendra des

recettes supplémentaires déjà perçues aux articles 74121 pour 3 000 €, art. 74127 pour 1 000 €, art. 7022 pour 11 000 € et art. 7381 pour 10 000 €

Suite à une erreur d'affectation dans les opérations financières, il convient de réaffecter la somme de 22 000 € de l'art 1322 à l'art 2764 et d'y réaffecter également la somme de 3 000 € provenant de l'opération 2012001 (tourisme durable)

22 – Subvention

Pour permettre aux membres de l'association Entente Cycliste de la Vallée de l'Aisne de pouvoir organiser leur course de VTT à Ressons le Long, le Conseil municipal, décide d'allouer à cette association un complément de subvention d'un montant de **20 euros** (vingt euros).

3 – CCPVA : modification des statuts

Vu la délibération en date du 27 mars 2012 par laquelle le conseil de la Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne a décidé de procéder à une révision des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne et plus précisément d'étendre ses compétences à des actions en matière de l'enfance et de la jeunesse.

Après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la révision des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne et de compléter l'intérêt communautaire en ajoutant à la compétence « Actions en matière de l'enfance et de la jeunesse : coordination et accompagnement d'une politique enfance jeunesse :

 - Organisation des séjours de vacances d'une durée supérieure à trois nuits ;
 - Organisation des accueils adolescents (14 ans et plus) conventionnés avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. »

L'alinéa suivant :

- « **Organisation d'activités extrascolaires spécifiques préadolescents, réservées exclusivement aux jeunes de 11 à 14 ans et non-soumise à déclaration auprès des services de la Direction Départementales de la Cohésion Sociale (fonctionnement inférieur à 14 jours)**»

4 – QUESTIONS DIVERSES

41 – Délégations du maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 2011-046 du Conseil Municipal de Ressons le Long en date du 21 juin 2011,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2012-071 du 04/06/2012 : opposition à déclaration préalable : DP00264312S0003
- B) Décision n°2012-072 du 08/06/2012 : accord permis construire : PC00264312S0006
- C) Décision n°2012-075 du 16/06/2012 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre sur la révision du PLU
- D) Décision n°2012-077 du 20/06/2012 : perception pour placement d'un chien errant
- E) Décision n°2012-080 du 29/06/2012 : non-opposition avec prescription à déclaration préalable : DP00264312S0006
- F) Décision n°2012-082 du 04/07/2012 : décision sur déclaration d'intention d'aliéner
- G) Décision n°2012-085 du 05/07/2012 : perception pour placement d'un chien errant
Décision n°2012-093 du 16/07/2012 : perception pour placement d'un chien errant

42 – Tour de table (rapport des interventions extérieures)

La loi relative à la majoration à construire : le maire fait état que la loi prévoyant la majoration de 30% des droits à construire a été abrogée.

Au cours du débat, la ministre du Logement Cécile Duflot a rappelé sa feuille de route afin de «concrétiser l'engagement présidentiel de construire 500.000 logements par an pour permettre à nos concitoyens de se loger dans de bonnes conditions tout en luttant contre l'étalement urbain».

«Il s'agira de mobiliser l'ensemble des terrains constructibles disponibles» a-t-elle déclaré en précisant que le Gouvernement travaille à «l'instauration d'une fiscalité spécifique sur les terrains constructibles qui permettra de lutter contre la rétention foncière».

Les dispositions correspondantes s'inséreront dans le futur projet de loi de finances.

En ce qui concerne les droits à construire sur ces terrains, «les élus volontaires» seront «soutenus». Le gouvernement travaillera «à donner aux élus les outils les plus pertinents pour organiser leur territoire» et «à la cohérence des dispositifs et au développement d'une ingénierie territoriale de qualité» au côté des élus.

En ce qui concerne l'extension du réseau d'assainissement collectif au hameau de la Vache Noire, une trentaine d'entreprises ont pris connaissance de ce marché.

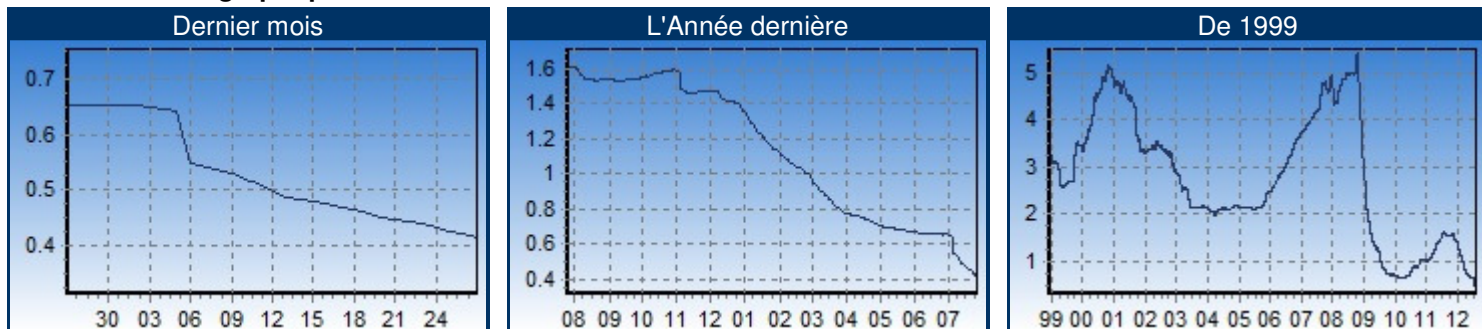
L'ouverture des plis est prévue pour le 21 août 2012, l'analyse des offres sera présentée le 3 septembre

Le maire fait le point de l'emprunt principal du budget M49 basé sur l'euribor 3 mois. Avec la commission bancaire le taux actuel reste inférieur à 0.9%.

Euribor 3 mois - tableaux:

Taux actuels		Premier taux du mois		Premier taux de l'année	
27-07-2012	0,415%	02-07-2012	0,652%	02-01-2012	1,343%
26-07-2012	0,422%	01-06-2012	0,665%	03-01-2011	1,001%
25-07-2012	0,427%	02-05-2012	0,704%	04-01-2010	0,700%
24-07-2012	0,435%	02-04-2012	0,771%	02-01-2009	2,859%
23-07-2012	0,442%	01-03-2012	0,967%	02-01-2008	4,665%
20-07-2012	0,451%	01-02-2012	1,115%	02-01-2007	3,725%
19-07-2012	0,458%	02-01-2012	1,343%	02-01-2006	2,488%
18-07-2012	0,464%	01-12-2011	1,469%	03-01-2005	2,154%
17-07-2012	0,470%	01-11-2011	1,585%	02-01-2004	2,120%
16-07-2012	0,477%	03-10-2011	1,557%	02-01-2003	2,861%

Euribor 3 mois - graphiques:



La peupleraie va être coupée cette année, puis replantée.

Le projet d'enfouissement des réseaux au hameau de la Montagne est remis en question : l'emplacement prévu pour le transformateur est contesté par une association. Des démarches pour réviser la partie technique du dossier sont en cours avec l'USEDA, mais si aucun accord rapide ne peut être trouvé, le dossier sera abandonné, si possible au profit d'un autre dossier déjà prêt.

Proposition de l'USEDA pour rénover les ballons fluos de l'éclairage public du département : 24 points lumineux sont prévus pour Ressons.

Part résiduelle communale à prévoir : 5 717 euros

Cette aide ne sera vraisemblablement pas reconduite les années suivantes.

Forum des associations prévu le 1^{er} septembre. Une quarantaine d'associations seront présentes.

Etude des travaux de l'église par les architectes qui ont travaillé sur les lavoirs. Un diagnostic devra être proposé fin septembre. L'association « un château pour un emploi » doit effectuer également un devis, sans participation du conseil général.

Cérémonie au Bois des Chassis le 2 septembre. Un panneau touristique est en cours d'élaboration.

Exposition à Laon début octobre, avec la participation des enfants de maternelle sur le thème du paludisme.

Concours de tir à l'arc du dimanche 29 juillet : 150 participants. Ce fut une réussite malgré les dégradations du balisage portées par un individu sur une moto de cross.

Concernant nos écoles et leur évolution, une rencontre est prévue avec l'inspecteur d'académie le 23 août.

André Destrez propose aux conseillers de déterminer les futurs endroits de pose du radar pédagogique mobile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Le Maire,

Nicolas REBEROT